

Sous le couvert d'une nouvelle loi et grâce à l'immense machine publicitaire, on va faire croire aux Canadiens que le problème de la pollution est pour une fois réglé.

On va nous faire croire aussi que les gouvernements provinciaux s'embarquent dans la lutte à fond et que, d'ores et déjà, il n'y a plus de problème de collaboration. Or, on remarquera que dans le préambule—et c'est un des problèmes que j'ai soulevés dernièrement—le ministre prend l'initiative et fait cavalier seul dans le domaine de la lutte à la pollution.

Quelles garanties avons-nous qu'avant de s'arroger ce privilège et d'en user, le ministre a accepté de collaborer avec les provinces pour que la lutte soit vraiment totale?

Dans le passé, dans ce domaine comme dans bien d'autres, les ministres, sous le couvert d'une loi, ont invoqué toutes sortes de prétextes pour se dispenser d'agir.

Peut-être doutera-t-on de ce que je viens de dire, mais, si nous considérons les mesures visant à financer la lutte à la pollution, nous demeurons éberlués et nous ne pouvons qu'être déçus, puisque nous n'entrevoions aucun moyen de financement.

En terminant mes observations, j'aimerais faire remarquer que je considère ce projet de loi, en soi, comme excellent, étant donné les tergiversations du gouvernement à livrer une lutte sérieuse à la pollution, afin d'assurer la conservation de nos eaux, cette richesse inouïe.

D'autre part, monsieur l'Orateur, j'aimerais exprimer ma réticence quant aux relations fédérales-provinciales, interprovinciales, intergouvernementales, dans ce domaine.

Enfin, j'estime que les plans de financement de ce programme de pollution ne feront que continuer d'augmenter la dette des Canadiens, puisque, pour financer cette lutte, les gouvernements, par leurs diverses associations, divisions et sociétés, devront de nouveau emprunter à des taux d'intérêt exorbitants et, ainsi, continuer d'endetter les Canadiens.

Cette lutte serait vraiment sérieuse si le gouvernement se devait de moyens efficaces pour la financer, c'est-à-dire s'il se servait de la Banque du Canada, étant donné qu'il s'agit là de l'exploitation d'une ressource naturelle, qui n'appartient pas au ministre, ou à un Canadien en particulier, mais à tous les Canadiens. Étant donné que cette ressource appartient d'ores et déjà à tout le monde, il me semble que ce devrait être l'outil financier qui appartient à tous les Canadiens, c'est-à-dire la Banque du Canada, qui pourrait se charger du financement de tels programmes, de sorte qu'à ce moment-là, nous pourrions dire que le ministre est vraiment sérieux et qu'il ne jette pas de la poudre aux yeux de la population.

En conclusion, j'aimerais de nouveau exprimer au ministre ma reconnaissance, relative-

ment à la présentation du projet de loi, et j'aimerais qu'à son tour il reconnaisse que le financement des travaux d'épuration des eaux par la Banque du Canada, à des taux d'intérêt ne dépassant pas les taux d'administration, serait d'une grande utilité. On pourrait ainsi financer les usines de traitement des eaux-vannes et les projets d'épuration des eaux des municipalités.

Actuellement, cela constitue un grand facteur d'endettement des municipalités et si le ministre se servait de ce système, comme les créditistes le proposent, nous aurions là une solution véritable au problème de la pollution, et nous ne contribuerions pas à endetter les Canadiens.

[Traduction]

**M. Robert Simpson (Churchill):** Monsieur l'Orateur, puis-je déclarer qu'il est 10 heures?

## MOTION D'AJOURNEMENT

Une motion d'ajournement de la Chambre aux termes de l'article 40 du Règlement est censée avoir été présentée.

### L'HABITATION—LES INDEMNITÉS DE LOGEMENT

**M. John Gilbert (Broadview):** Monsieur l'Orateur, le jeudi 27 novembre, j'ai posé une question au ministre d'État (M. Andras) chargé de l'habitation; il s'agissait des indemnités de logement. C'est le mémoire que M. H. W. Hignett, président de la SCHL, et ses fonctionnaires ont présenté au comité sénatorial de la pauvreté qui m'avait incité à poser la question. Selon le mémoire, un revenu annuel garanti et des indemnités de logement devraient faire partie d'un programme destiné à fournir un logement convenable à tous les Canadiens.

Dans un compte rendu du *Globe and Mail* en date du 26 novembre, on citait M. Hignett qui aurait dit que ces mesures étaient nécessaires et qu'il faudrait les faire aller de pair avec une augmentation du nombre des logements fournis à tous les groupes de revenus tant dans le secteur public que dans le secteur privé. Il mettait aussi en garde contre le risque de compter uniquement sur les méthodes privées de production et de distribution, ce qui renforcerait la tendance dangereuse à la ségrégation matérielle des groupes de revenus dans les grandes villes.

• (10.00 p.m.)

Il a aussi signalé, monsieur l'Orateur, que si le logement du particulier continuait de dépendre de son revenu, nous aurions la ségrégation des maisons d'après le revenu de leurs occupants. Il a donné comme principaux